



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
14	08	08

Vote
À l'unanimité
Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2024, le 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2024.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAIN Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) : CHENEAU Jérémy

Absent(s) : DORÉ Frédéric GÉRARD Manuel, HAAS Émilie, ROUSSEAU Solène, WYART-DUPARC Caroline

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le 29/05/2024
ID : 027-212700363-20240522-BD20_2024-DE

S2LO

BD20_2024 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À UNE ACQUISITION FONCIÈRE

Le Maire expose au Conseil que dans la continuité des échanges ayant précédemment eu lieu au sein du Conseil concernant l'achat de parcelles dont une contenant un bâtiment, le projet se précise.

Le notaire propose de conclure la vente ainsi :

VENDEUR : Madame Florence GUYOMARD

TERRAIN :

- Une parcelle de terrain avec bâtiment cadastrée A 1076, superficie 1016 m² (issue de la division de parcelle A 817)
- Un chemin cadastré A 804, 805 et 807
- Une parcelle avec transformateur EDF cadastrée A 980

PRIX DE VENTE GLOBAL : 140 000,00€

CHEMIN : sera incorporé dans le domaine public

FRAIS NOTARIÉS : A la charge de la commune, en sus du prix de vente global

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- Approuve l'acquisition foncière telle que détaillée ci-dessus,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches et signer les documents y afférents,
- Autorise le Maire à effectuer les dépenses correspondantes, ayant été prévues au budget primitif de la commune.

Pour copie conforme
Bâlines, le 22 mai 2024

Le Maire
Max AUFFRET

La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT